USSB
USEP SECTEUR SERRES BUECH
École primaire
Esplanade Ste-Catherine
05700 SERRES

- Tombola – Règlement -

Une tombola est organisée par l'USSB selon les modalités suivantes :

1-Cette tombola est mise en place durant la période suivante :

-Début : 9 mars 2026

-Fin : 10 avril 2026 – 12 h 00.

2-Le tirage au sort aura lieu le **3 mai 2026 à 16 h** dans les locaux de l'école de Serres, siège social de l'association USSB. Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant. Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.
La liste des numéros gagnants sera affichée dans les écoles participantes. Les lots seront à retirer dans les écoles concernées pour la première partie et à l'école de Serres pour les lots « USSB ».

3-L'objet de la tombola est de réunir des fonds afin de :

-Favoriser les déplacements des élèves lors de rencontres sportives,

-Acquérir du matériel sportif mis à disposition des écoles adhérentes à l'association

4-Déroulement

-Chaque billet est vendu 2,00 € (deux euros) séparément ou par liasse de cinq.

-Chaque billet porte un numéro unique.

-Chaque école reçoit un nombre de billets multiple de soixante, ces billets sont marqués au nom de l'école.

5-Les récompenses

-Les gains sont en nature et en rapport avec le sport.

-Les récompenses seront octroyées par un tirage au sort pour chaque école et également pour le territoire couvert par l'USSB.

Les lots non retirés dans le temps imparti resteront la propriété de l'USSB pour l'usage des écoles du secteur.

Règlement adopté par le conseil d'administration du 16 janvier 2026

Ce règlement est affiché sur les panneaux d'affichage des écoles et visible sur le site internet ussb.lebersac.com.

Claude Pigaglio
Président de l'USSB